



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE QUARTIER N° 1 DU 12/05/2022 AU FOYER MUNICIPAL DE BAGNOLS EN FORET

DEROULEMENT DE LA SOIREE :

- *Mot d'accueil*
- *Présentation des référents*
- *Information sur les Conseils de Quartier, c'est quoi ?*
- *Fonctionnement (Organisation des réunions, rôle du référent, sujets de discussion)*
- *Paroles aux habitants (Propositions, remarques et suggestions)*
- *Conclusion*

PRESENTATION DES REFERENTS

Après un appel à candidature en 2021 par affichage et post sur le site de la mairie, deux délégués ont été élus pour votre quartier. Il s'agit de :

- Fabrice Jean DARRIGRAND RQ1 ; mail : rdq1a.bef@gmail.com
- Jean-Luc PARICKMILER RQ1 ; mail : rdq1b.bef@gmail.com

Ce quartier n°1 regroupe le Centre du village, la Rouvière jusqu'au n°852, le Cannel, les Molières, les Mérianes, les Clos, l'Adrech, Saint-Antoine, les Culasses jusqu'au n°169, les Pradons et la Gardiette.

Leur interlocutrice privilégiée à la mairie :

Sylvie PELISSIER , adjointe, désignée comme élue référente

CONSEILS DE QUARTIER, C'EST QUOI ?

LIEN ENTRE QUARTIER ET LA MUNICIPALITE : Les Conseils de quartier sont des instances de Démocratie Participative en complément de la Démocratie Représentative (les Élus du Conseil Municipal). Ils ont été créés par le Conseil Municipal par délibération. A cet effet, un élu référent a été désigné. IL s'agit de Madame Sylvie PELISSIER, adjointe, qui sera en charge de traiter les dossiers.

ETRE A VOTRE ECOUTE : Les Conseils de quartier sont des espaces de dialogue, de concertation, d'information et de proposition dédiés à l'amélioration du cadre de vie. Ils constituent un relais entre la municipalité et les habitants du quartier sans en être un représentant, ni de l'un, ni de l'autre.

DEFINIR DES PRIORITES : Les Conseils de quartier participent à la construction des projets, mais les décisions finales demeurent toutefois de la seule compétence et de la responsabilité du Conseil Municipal.

INITIER des actions, évènements ou investissements pour notre quartier dans la limite des budgets qui peuvent être alloués par la Municipalité.

DEVELOPPER DES LIENS SOCIAUX et favoriser la communication, la mobilisation et la cohésion au sein des quartiers.

FONCTIONNEMENT

1. ORGANISATION :

REUNION DE CONSEIL DE QUARTIER 3 ou 4 fois par an avec une prochaine réunion prévue pour le mois de septembre. Chacun peut prendre la parole avec quelques règles simples : lever la main et respecter une certaine discipline, donner Nom et adresse. Vous pouvez réagir, abonder... à condition bien sûr de rester dans la bienveillance et l'écoute.

REUNIONS DE CONCERTATION entre référents de quartier, l'élue référente et Le Maire.

2. LE REFERENT :

Le référent de quartier, c'est un citoyen impliqué, œuvrant volontairement et bénévolement pour l'intérêt général et sans discrimination. Ce sont des interlocuteurs privilégiés, l'interface entre votre quartier et la municipalité. Ils sont à votre écoute pour être la porte d'entrée vers la municipalité.

Cependant, le référent de quartier n'est pas :

- le porte-parole d'intérêts particuliers, et encore moins de ses propres intérêts ;
- un médiateur dans les conflits de voisinage ;
- un responsable politique ;
- un substitut de la police ou des services techniques.

3. LES SUJETS DE DISCUSSION : quelques pistes...

Gestion des déchets avec le compostage obligatoire prévu en 2024.

Comment réduire nos consommations d'eau et se préparer à un été qui risque d'être particulièrement sec, avec des restrictions très probables.

Entamer une réflexion pour la révision de notre PLU : quelles orientations souhaitez-vous pour votre quartier ?

Divers : amélioration des abords de certains lieux touristiques comme la Chapelle St Antoine, l'accès à la Cascade de Gourbachin, les abords du village, la circulation...

PROPOSITIONS DES HABITANTS

La Sécurité :

- Demande de poursuivre l'installation de l'éclairage public du Boulevard du Rayol jusqu'au Chemin du Cannel, en privilégiant un éclairage « intelligent » qui ne se déclenche qu'au passage des piétons, pour limiter l'impact sur la faune et en particulier sur les chauves-souris.
- Quel avenir pour la caserne des pompiers ? Va-t-elle rester au même emplacement ou être délocalisée à Saint-Paul-en-Forêt ?
- Entretien de l'éclairage : les spots lumineux de la chapelle Sainte-Anne ne fonctionnent pas correctement et la Chapelle est souvent dans le noir. De même, les lumières des garages municipaux ne fonctionnent pas pour la plupart d'entre elles et celles qui sont en état restent souvent allumées dans la journée.

La Circulation :

- Demande d'un habitant du centre bourg de faire le point sur place, rue de l'Eglise, sur la difficulté de circuler avec un SUV à cause des pots de fleurs placés par les riverains.

- Pendant la période de travaux sur la grande rue, les habitudes de circulation ont changé sur le Chemin du Cannel et la remise en circulation du centre bourg n'a pas apporté de retour à la normale : la vitesse de circulation est plus importante qu'auparavant, le chemin est beaucoup plus emprunté par les voitures, car c'est l'itinéraire recommandé par les GPS et cela permet de contourner les feux.

Trop de camions hors norme empruntent également l'itinéraire au risque de démolir les murs et la chaussée. Serait-il possible de limiter l'accès du chemin du Cannel à la desserte locale ou tout au moins de renforcer la signalisation : limitation de vitesse, rappel de l'étroitesse de la voie, signalétique spécifique pour les camions et les camping-cars ?

- Pour le même problème, afin de limiter la vitesse dans la portion de ligne droite du chemin de St-Antoine, il est testé depuis 2 ans une chicane malheureusement matérialisée par d'affreux plots en plastique. Rapidement, ceux-ci ont été dégradés par les camions. Les riverains du secteur concerné, préféreraient d'autres solutions plus adaptées à cette rue très utilisée par les promeneurs et touristes (zone partagée avec priorité aux piétons et vélos, limitée à 20 km/h, dos d'âne...)
- La vitesse de 50 kms n'est pas toujours respectée sur la route de Fréjus (D4) et encore moins dans la zone limitée à 30 kms heure. Cela pose un problème de sécurité notamment pour les écoliers qui prennent le car. Pourrait-on envisager des contrôles de vitesse ou la mise en place de chicanes ?
- Demande d'installation de 2 miroirs à l'intersection du Chemin de St-Antoine et du Chemin du Cannel pour augmenter la visibilité (intersection à angle droit et hauts murs)
- Demande d'installer un panneau « interdit de tourner à droite » sur le verso du nouveau panneau « sens interdit » en bas de la Baumette car certains véhicules en provenance de St Antoine empruntent encore le sens montée.
- Serait-il pertinent d'installer un stop à l'intersection du Chemin des Aires de Sainte-Anne et de la rue du Barri ?

La Gestion des Déchets :

- Quel service peut-on proposer à une personne âgée autonome chez elle mais qui a des difficultés à se déplacer jusqu'aux gros containers des poubelles ? Entraide des voisins ?

- La Communauté de communes va mettre en place dans l'année une collecte porte-à-porte avec des systèmes directement impactés sur notre quota (collecte incitative). L'année 2023 sera une année blanche et ensuite cela figurera sur notre feuille d'imposition à partir de 2024. Certaines voies privées préféreraient le maintien de containers collectifs pour éviter l'incursion des camions de ramassage afin d'éviter d'éventuelles dégradations.
- Rappel sur la mise à disposition par la Communauté de communes de composteurs individuels au prix de 15€. Un composteur collectif a été installé place de l'Eglise et deux autres bacs seront bientôt mis à disposition dans le village.
- Suggestion d'augmenter la fréquence de ramassage des ordures en été : auparavant le ramassage se faisait 2 fois par semaine en période estivale. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un passage par semaine, ce qui se révèle insuffisant malgré les efforts de tri.

En juillet et en août, les containers marrons, comme les containers jaunes, sont pleins au bout de 4 jours avec le risque de voir les sacs poubelles éventrés par les animaux.

- Demande de mettre un panneau, notamment Chemin du Cagnet, pour rappeler que les dépôts de gravas ou d'encombrants sont interdits à côté des containers des poubelles et que la déchetterie est prévue à cet effet !
- Suggestion d'utiliser des pièges photographiques (type pièges utilisés pour photographier la faune sauvage) pour identifier les auteurs de dépôts sauvages de gravats ou de déchets verts sur les petites routes et en bordure de la D4.

Le Stationnement :

- Le soir il devient difficile de trouver une place en centre-ville pour se garer. Quelques pistes de réflexion pour que le stationnement soit plus aisé :

verbalisation des voitures « ventouses » qui restent stationnées plus de 7 jours consécutifs au même endroit, création d'un parking dédié place Sainte-Anne pour les artisans qui ont plusieurs véhicules de fonction de façon à désengorger le parking de l'Eglise, amélioration de la signalétique du parking du Porro aujourd'hui sous-exploité.

- Le parking de la maison médicale est saturé certains jours de la semaine avec des répercussions sur les riverains (stationnement anarchique dans la petite route qui part à gauche de la pharmacie, stationnement devant les portails des maisons ou devant les containers de poubelles alors inaccessibles). Axes d'amélioration proposés : prévoir une signalétique adaptée sur le parking situé face à l'Ehpad et rappel aux professionnels de santé de ce parking qui leur est dédié.

La Gestion de l'eau :

- Réflexion à initier sur l'utilisation des piscines en période estivale. Comment sensibiliser les habitants ainsi que les touristes séjournant en location saisonnière sur une utilisation raisonnée (pas de jeux d'eau type bombes ou pistolet d'arrosage, gestion de l'évaporation...) ?
- Nécessaire alerte de la population sur le fait que d'ici 3 à 5 ans, la problématique de l'eau ne se situera même plus au niveau de la piscine ou du lavage des voitures mais
- Réflexion à avoir à l'échelle de la communauté de communes au sujet des énormes déperditions d'eau dues à la vétusté des réseaux de distribution et au sujet du SAV pour une intervention plus rapide lorsqu'une fuite est signalée sur la voirie.

L'Amélioration du Cadre de Vie :

- Proposition de rendre l'hyper centre semi-piétonnier (notamment la Rue de l'Eglise et la Rue du Mitan) pour embellir le centre bourg, interdire le stationnement et améliorer l'attractivité pour les touristes et les villageois.
- Le marché hebdomadaire grignote des places de parking. Intérêt du déplacement ?

Il a été rappelé que le marché inséré et dissocié sur les trottoirs et les terrasses des commerces, était devenu problématique et qu'une installation place de l'Hôtel de ville limitait son extension et aurait gêné d'autres manifestations sur la place, voire les accès pompiers. Depuis aussi l'installation du feu routier, il y avait des risques d'accidents avec les piétons et la clientèle du marché. Ainsi, le nouveau marché sur le Bd du Rayol est plus cohérent, visible et extensible. Il faudrait cependant mieux informer sur les possibilités d'accès et de stationnement (parking Porro et escalier à améliorer, accès par la Baumette...)

- Réflexion à initier pour l'accès des personnes handicapées au village. Proposition de faire appel à l'Association des Paralysés de France ou à une personne du bourg se déplaçant en fauteuil, pour répertorier les aménagements à réaliser et augmenter le nombre de places de stationnement réservées aux personnes handicapées.
- Demande d'agrandissement et d'enjolivement du jardin d'enfants situé place Sainte-Anne avec mise en place d'une tonnelle pour le banc. Réflexion à mener sur la création d'un vrai jardin d'enfant sur un autre site comme le Rayol par exemple.
- Proposition de création d'un lieu où la jeunesse du village puisse se retrouver comme un citypark ou un street basket sur la place Sainte-Anne. Et pourquoi pas la création d'une piscine municipale ?
- Pourquoi le fleurissement est-il si tardif ? Ne risque-t-on pas de perdre notre classement en village fleuri ? Pourrait-on enfin réparer le massif situé près du lavoir du Chemin de Saint-Antoine ? Pourrait-on prévoir la création d'autres massifs ou

jardinières aux entrées du village pour l'embellir (exemple dans le virage du Pinédou)?

Pourquoi ne pas paysager le talus le long de la rue des Aires de Sainte-Anne ?

- Serait-il possible que les habitants du village qui n'ont pas la chance d'avoir un terrain privé puissent disposer, avec l'autorisation de M. le Maire, du terrain de la mairie situé à côté de la chapelle Saint-Denis ? Cela permettrait de faire cet été des repas en plein air sans occasionner de nuisances type tapage nocturne. Plus généralement pourrait-on prévoir l'installation d'aires de pique-nique ?
- Proposition d'associer les enfants et les anciens du village autour d'un projet intergénérationnel pour 1) concevoir un livre regroupant des témoignages et des illustrations sur l'histoire de Bagnols-en-Forêt et 2) retrouver le parcours des sources qui courent nombreuses au travers de la commune et faire en sorte que toutes les fontaines du village reprennent vie.
- Suggestions pour embellir les environs de l'Eglise : élagage du figuier situé en face de l'église, suppression des tôles ondulées et des broussailles parking de l'église pour laisser place à un banc public avec vue sur les hauts de la cascade de Gourbachin.
- Le passage Beaumont mériterait une rénovation et un embellissement.

Les Services

- La Direction de la Poste souhaitant fermer l'agence de Bagnols-en-Forêt, quelles réflexions sur l'avenir de ce service essentiel à la population ? Création d'une agence communale ou service polyvalent dans un local multiservice (services publics, médiation, tourisme, colis...)?
- Proposition de création d'un étendoir à linge collectif derrière le cimetière pour les personnes n'ayant ni jardin ni balcon.

CONCLUSION

- Les prochaines réunions :

Prochaine réunion avec un verre de l'amitié. Date à fixer un samedi début septembre pour réunir plus d'actifs.

Organisation en septembre également d'un pique-nique près du lavoir de Saint-Antoine.

- Les engagements :

Diffusion d'un Compte-rendu. Garantie d'une réponse pour la prochaine réunion.

Chaque bagnolais est incité à accéder aux outils de communication numériques de la Mairie.

A très bientôt.

Bagnols-en-Forêt le 18 mai 2022.

Fabrice Darrigrand et Jean-Luc Parickmiller, vos référents.

Emmanuelle Morault, votre secrétaire de séance.